

Consultations légales

par l'avis juridique du "Bulletin de la Ferme"

AVIS IMPORTANT.—Nos correspondants que cette page intéresse sont instamment priés de tenir compte des règles suivantes établies par le journal: 1. Seuls les abonnés peuvent bénéficier de ce service de consultation: c'est pourquoi toute demande de renseignements doit être signée, afin que nous puissions constater si le correspondant est abonné. 2. Les questions doivent être adressées directement au Bulletin. 3. L'avocat consultant n'est tenu de répondre qu'aux questions ordinaires usuelles, concernant les lois qui gouvernent les choses de la vie rurale. Les cas extraordinaires, ou qui nécessiteraient une longue étude, sont choses à traiter entre le correspondant et l'avocat. 4. Si le correspondant désire une réponse immédiate par lettre, l'avocat consultant peut exiger des honoraires.

INTERDICTION POUR PRODIGALITÉ, FRAIS D'HUISSIER. Q. 1. Quelle sont les lois pour interdire un homme? 2. Le demandeur peut-il faire attendre l'huisier pour lui payer ses frais de signification?

Rép. à A. N. — 1. Il faut des parents tant du côté paternel que maternel, tous majeurs, parents les plus proches de la personne à interdire, au nombre de sept.

A défaut de parents, les amis de la personne peuvent être appelés pour compléter le nombre.

Cette procédure peut être faite devant un Notaire ou un Juge, mais ce dernier devra homologuer la décision du Notaire.

2. S'il y a convention à cet effet il le peut. A défaut de convention, l'huisier devra intenter une action, requérir les services d'un avocat. On pourra saisir partie de son salaire seulement, qu'après avoir obtenu jugement.

RESPONSABILITÉ DU PATRON. L'employé a-t-il un recours contre son patron pour un accident à lui survenu pendant son travail?

Rép. à J. J. V. — Que si l'accidenté peut établir que l'accident est survenu dans l'exécution de sa fonction comme employé et si le patron n'avait pas pris les précautions nécessaires à l'égard de ses employés selon la nature de leur travail, l'accidenté aura un recours pour ses frais de médecin et une indemnité proportionnée à son incapacité. Je ne crois pas que le père puisse réclamer pour lui-même une pension.

AVANTAGES. Quelle est la position la plus avantageuse, une terre louée ou une terre moitié louée et moitié celle du propriétaire?

Rép. à R. D. — Sur la brièveté de vos explications et comme vous ne voulez pas vous acheter une autre terre, je crois que vous devriez vous satisfaire avec une terre moitié la vôtre et moitié louée.

FUMIER. Q. Le vendeur ou le locataire à la fin de son bail ont-ils le droit de garder le fumier?

Rép. à A. C. — Vous dites remis un immeuble, est-ce une vente ou un louage?

Si vous avez vendu, le fumier fait partie de l'immeuble, vous n'y avez donc pas droit.

Si c'est un louage, vous devez remettre le fumier si lors de votre entrée en jouissance vous en avez reçu; si au contraire vous n'en avez pas reçu au début de votre bail et qu'au terme de ce dernier vous en avez, votre propriétaire devra en payer la valeur s'il veut l'acquiescer.

VICES REDHIBITOIRES. Q. Quel est le délai légal pendant lequel l'acheteur conserve son recours contre son vendeur pour découvrir de tuberculose chez un animal?

Rép. à E. C. — Le délai est de 90 jours à compter de la livraison.

L'ENCLAVE. Q. A qui incombe de donner à une personne, dont le terrain est enclavé, un droit de passage?

Rép. à H. G. — Au voisin le plus proche sur la partie de son terrain la moins désavantageuse pour lui et la plus courte à la voie publique. Sur votre croquis la voie publique n'est pas assez indiquée. D'où part-elle et où conduit-elle?

LOUAGE. Q. Le locataire de places d'écurie peut-il permettre à son frère de jouir de ces endroits loués lorsqu'ils sont vacants?

Rép. à J. B. — A moins de conventions expresses au contraire avec le locateur, le locataire peut permettre à son frère de se servir de ces endroits à dételé, pourvu que ce dernier s'en serve pour l'usage pour le-

Votre cheval TOUSSE-T-IL? Évitez le SOUFFLE. Donnez-lui ANTI-TOSSA, le meilleur remède connu. Par poste 85c. Pour toute autre maladie, consultation gratuite. Écrivez-nous. The General Veterinary Drug, Ltd., Hull, Qué. Établie en 1899.

Panier aux Lettres

Nous ne répondons qu'aux lettres portant la signature et l'adresse de nos abonnés.

A M. C. F., Donnacona. — Pour la maladie dont souffrent vos poules, nous vous conseillons le traitement suivant:

1. Ouvrir l'œil du sujet malade et y enlever la matière avec du coton absorbant.

2. Injecter dans l'œil malade, une goutte d'argyrol à 5% — ceci tous les jours.

3. Pour ce qui est des plaies que vous constatez sur la palasse, grattez légèrement avec un couteau afin d'enlever la matière jaunâtre et appliquez de la teinture d'iode pure, et recommencez tous les jours jusqu'à guérison parfaite.

Nous vous conseillons, d'expédier pour autopsie un sujet malade au Dr. Georges Rajotte, Collège Macdonald, Ste-Anne-de-Bellevue, P. Qué.

Rép. à J. L. P. Ali. — Nous ne vendons pas de poussins. Si vous voulez bien consulter nos annonces classées, vous verrez que beaucoup d'éleveurs de volailles annoncent des poussins d'un jour, vous pourriez très facilement communiquer avec ces annonceurs.

Rép. à P. C. — Nous regrettons ne pas avoir de correspondante en ce moment, capable de fournir les renseignements demandés. Ces questions ne relèvent point de notre compétence.

Rép. à J. B. St-Bruno, Clé Chamby. — Notre correspondant devrait s'adresser directement à la Coopérative Fédérée de Québec à 130 est, rue Saint-Paul, Montréal, où il obtiendra tous les renseignements qu'il désire et que nous ne possédons pas ici.

Rép. à J. L. St-Léonard, Portneuf. — Nous engageons ce lecteur à communiquer avec la Société Coopérative des Producteurs de Sucre d'Érable de Québec, 5 Avenue Bégin, Lévis ou encore écrire à Coopérative Fédérée de Québec, 34 Marché Champlain.

quel ils ont été loués, bien entendu lorsqu'ils sont vacants, sans nuire aux droits de ses voisins.

DÉTENTION ILLÉGALE D'OBJETS PERDUS. Q. Quel est le moyen d'obtenir les objets que le propriétaire a perdus et qu'une autre personne détient contre le gré du propriétaire?

Rép. à O. T. — Le moyen serait de prendre une saisie-revendication contre le détenteur.

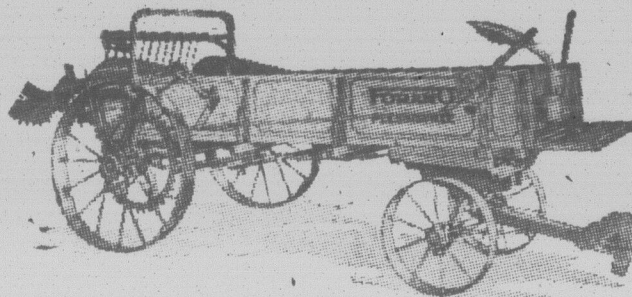
DROIT MUNICIPAL DE CHEMINS. Q. Le conseil peut-il forcer le propriétaire de bois de corde de l'enlever le long de sa clôture sur le chemin parce qu'il porte la neige à s'amonceler?

Rép. à A. H. — Tout dépend des règlements du conseil passés à cet effet. D'après ce que vous dites le bois est cordé à l'extérieur de la clôture bien que sur votre terrain, néanmoins sur le chemin.

DÉPÔT. Q. Le conseil peut-il déposer ses deniers perçus à une caisse populaire?

Rép. à A. D. — Je ne le crois pas, car la loi des banques dit que les caisses ne con-

L'épandeur idéal pour deux chevaux



Le FORAND est, sans contredit, la plus haute valeur offerte en fait d'épandeur léger. Il possède toutes les caractéristiques des machines dispendieuses mais son prix de vente est peu élevé.

Vendu avec garantie écrite de 5 ans — Demandez circulaire dès aujourd'hui

LA FONDERIE DE PLESSISVILLE

Dept. "A" PLESSISVILLE, P.Q.

Nom Comté

Adresse Comté

tituent pas une banque et le code municipal requiert que les argents soient déposés dans une banque légalement constituée.

COTISATION POUR ÉGLISE. Q. L'acheteur d'un immeuble est-il tenu de payer la cotisation pour la construction ou réparation d'église imposée sur cet immeuble?

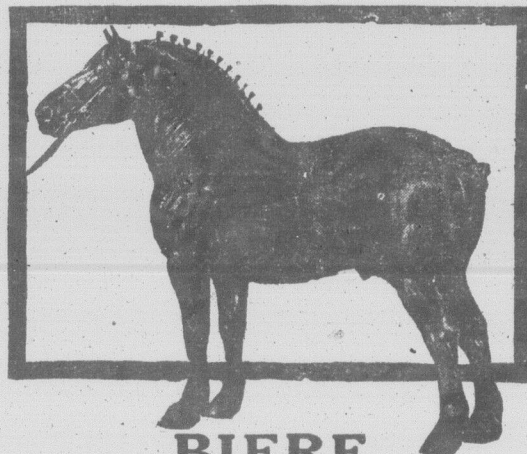
Rép. à A. R. — Vous devrez payer pour l'avenir cette cotisation et ce à compter de l'achat, pour ce qui était dû avant votre achat vous n'y êtes pas tenu, à moins que

vous avez convenu du contraire avec le vendeur.

Vous dites "Il me réclame" qui il?

TAXES. Q. Le conseil peut-il imposer une taxe aux étrangers de la paroisse qui y viennent travailler soit à la voirie, soit à une compagnie?

Rép. à H. P. — Oui, le conseil est justifié d'imposer une taxe dite professionnelle ou d'arts ou de métiers à ces étrangers pour rencontrer ses dépenses.



BIERE
BLACK HORSE
DAWES

Vous n'avez pas la peine d'écrire

Utilisez ce coupon d'abonnement



Le Bulletin de la Ferme, Ltée,
Case 159, B.P. St-Roch, Québec, P. Q.
(Section des abonnements).

Messieurs:

Ci-inclus la somme de _____ en bon de poste en paiement de _____ ans _____ d'abonnement au "BULLETIN DE LA FERME".

Nom
R.R. No
Bureau de poste
Comté Province

N.B. — En adressant ce coupon cette semaine vous pouvez régler votre année courante et l'arrérage, s'il y a lieu, au taux de 50c par année. Profitez-en.

PER
B-226

COOPÉRA
INDUSTRI

PARAIT T
LES JE

VOLUME XXII